Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260128-D07_26_2-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 28 janvier 2026

Le mercredi 28 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. LAFROGNE Ronan ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy.

Absents :
M. PARET Michel ; Mme SAUVEE Chantal ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; M. BUREAU Yannick ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 17
Absents : 10
Procurations : 0
Votants : 17

****

LAUNAY GEFFROY – AVENANT N°4 À LA PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES AK 176 ET 177

N°07/26

Par délibération N° 120/21 du 13 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé la vente à la SAGEC Centre Atlantique des parcelles cadastrées AK 176 et 177 d'une superficie totale de 3.137 m² au prix de 450.000 € net vendeur. Il a précisé les conditions selon lesquelles la cession pourrait s'opérer et a autorisé Monsieur le maire à signer la promesse de vente correspondante.

Conformément à cette délibération, une promesse de vente a été signée le 21 janvier 2022, laquelle dispose d'une signature de l'acte authentique dans les 18 mois au plus tard.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260128-D07_26_2-DE

La réalisation du projet immobilier d'une cinquantaine d'habitations, dont des logements sociaux, envisagé par la SAGEC Centre Atlantique a été tributaire de la maîtrise foncière par cette dernière des parcelles voisines AK 174 et 175, d'une superficie de 6.653 m².

Par délibérations n° 14/23 du 8 février 2023 et n° 128/23 du 13 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé les avenants 1 et 2 portant la durée de validité de la promesse unilatérale de vente, d'une part au 20 avril 2024, et, d'autre part au 31 mars 2025.

Par délibération n°25/30 du 26 mars 2025, il a approuvé l'avenant n°3 portant la durée de validité de la promesse unilatérale de vente 26 mars 2026.

Le projet immobilier a pris du retard en raison de l'obligation de prise en compte d'une zone humide qui réduit l'emprise constructible et de la prescription préfectorale du 11 juillet 2025 d'une évaluation environnementale consécutive à un examen au cas par cas.
Selon la SAGEC Centre Atlantique, après détermination du cadre par la MRAe, les études environnementales se dérouleront d'avril 2026 à février 2027. Le dépôt d'un nouveau permis de construire peut être envisagé au 3e trimestre 2026 en vue d'une obtention au premier trimestre 2027. L'achat du terrain communal serait alors effectif au second trimestre 2027.
Compte tenu de ces éléments, il est proposé de décaler l'ensemble des dates du dernier avenant de la promesse de vente comme suit :

- dépôt d'un nouveau permis de construire au plus tard le 30 septembre 2026
- condition suspensive d'obtention du permis de construire définitif au 31 mars 2027
- durée de validité de la promesse de vente portée au 31 juillet 2027.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avenant n°4 à la promesse de vente signée le 21 janvier 2022 avec la SAGEC Centre Atlantique, 2 rue de Crucy, 44000 Nantes, en vue de la cession des parcelles cadastrées AK 176 et 177
- autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n°4 à la promesse de vente.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT